COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

**Secteurs 2 et 3 : "PILON – BOURGADE – Les LICES SAINT-ANTOINE – Les CARLES – ZONE ARTISANALE"**

***MERCREDI 12 OCTOBRE 2016 à 18 heures, salle Louis Blanc***

***Etaient présents :***

Monsieur le Maire
M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des « comités de quartiers »,
Mme GIRODENGO, conseillère municipale, présidente du quartier 2,
Mme CHAIX, adjointe, présidente suppléante du quartier n°2,
M. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal délégué, président du quartier 3,
M. BERARD, Premier Adjoint,
Mmes ANSELMI et SERDJENIAN, adjointes,
MM. GUIBOURG, PERRAULT, conseillers municipaux délégués,
Mme CATINO, directeur général adjoint des services,
M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,
Adjudant LECOUROUR, représentant la Gendarmerie,
M. NICOLA, chef de poste de la police municipale,
M. ILBERT, agent des services techniques,
Mme PASCAL, responsable du service municipal de l'Environnement,
Mme KINDERSTUTH, ambassadrice du tri, Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez,

Mme GUILLEMARD, coprésidente du quartier 3,
Mme ETIENNE, coprésidente suppléante du quartier 3,

Mesdames et Messieurs les administrés.

**Excusée :**

Mme SIRI, adjointe, présidente suppléante du quartier n°3.

* * *

M. GIRAUD, après avoir remercié les participants, ouvre la 17ème séance.

Sans la présentation du document power point, traditionnellement projeté, les élus ont décidé d'orienter ces réunions vers un débat libre et laissent donc la parole aux administrés.

## NOUVEAUX LOGEMENTS

**Stationnement**

Les locataires des programmes « Les Lices » et « Le Couvent » rencontrent des difficultés lorsqu'ils veulent stationner momentanément aux abords des immeubles. Il n'existe pas de zone dédiée aux chargements ou déchargements à proximité. La possibilité de se garer devant le porche ou à cheval sur le trottoir est demandée.

De même, un stationnement minute, par un véhicule deux roues, a fait l'objet d'une verbalisation.

***M. GIRAUD*** *précise que le trottoir n'est pas un lieu de stationnement. De plus, sa configuration n'est pas adaptée car de nombreux réseaux se trouvent en sous-sol. Il est toutefois possible aux riverains de stationner de façon très courte, sans gêner la circulation et en utilisant les warning à proximité de l'entrée. Il existe toutefois un emplacement réservé au stationnement temporaire au niveau de l'entrée du parking souterrain.*

*Il rappelle que ces nouveaux immeubles bénéficient du même statut que les autres constructions du secteur ou de la Ville en général. Il est souvent difficile de stationner au droit de sa résidence.*

*Quant au stationnement des deux roues, il représente un véritable problème.* ***M. GIRAUD*** *rappelle que des stationnements privatifs sont réservés aux locataires de nouveaux programmes de logements. Ils se situent en souterrain. Malgré cette possibilité, de nombreux propriétaires de deux roues les stationnent dans les ruelles du quartier, sur les dalles qui ne sont pas adaptées pour une telle utilisation.*

***Monsieur le Maire*** *reconnaît que la requête est légitime. De nombreux débats ont d'ailleurs eu lieu entre élus concernant le manque de stationnement mais il n'a pas été trouvé de solution.*

**Revêtement**

Quant au revêtement du nouveau quartier, en dallage mobile, il est dangereux à certains endroits.

*Le dallage fait partie des réserves émises par les élus lors de la réception des travaux. Les dalles reposent sur deux plots seulement. L'attention de KAUFMAN and BROAD a été attirée sur le problème. Les travaux ne seront pas réceptionnés tant que la situation ne sera pas résolue.*

**Poubelles**

Il est également regretté le manque de corbeilles à papier à l'intérieur du secteur fréquenté par de nombreux piétons.

***Mme PASCAL*** *informe les participants qu'une réflexion est en cours concernant l'installation de poubelles. La mise en place est prévue dans les prochains mois.*

**Nettoiement**

Les riverains constatent que le nettoiement du quartier est réalisé tôt. De plus, après les interventions, le sol reste détrempé une grosse partie de la journée. Quant aux dalles, elles sont positionnées de telle sorte qu'elles ne permettent pas l'écoulement rapide de l'eau. Le même problème est rencontré par temps de pluie.

***M. GIRAUD*** *reconnaît que les problèmes d'horaires et de matériels sont récurents sur l'ensemble des secteurs de la Ville.*

## ROUTE des PLAGES

Le problème de sécurité sur cette voie est une nouvelle fois abordé. Le manque de trottoirs et d'éclairage fait défaut. Alors que des efforts ont été faits au niveau de la route des Salins (ralentisseurs, trottoirs, éclairage ...), la route des Plages semble délaissée. La mise en place de dispositifs permettant de renforcer la sécurité est vivement souhaitée.

***M. LESCA*** *rappelle que la voie de circulation relève de la compétence du Conseil Départemental. En revanche, les accotements sont à la charge de la Commune. Ce sujet a déjà été évoqué à plusieurs reprises lors des réunions de quartiers.*

*Des améliorations au niveau de l'éclairage d'un abri bus, ainsi que l'installation de balises et lampadaires solaires ont été réalisées.*

*En revanche, la réalisation d'un éclairage public sur l'ensemble de la voie n'est pas prévue budgétairement pour les années à venir.*

*Après plusieurs contacts avec le Conseil Départemental, il apparaît que cette route n'est pas une priorité pour cette institution.*

***Monsieur le Maire*** *prend note de ces observations également relevées par les élus. Le problème est que le réseau d'éclairage public de la Commune est particulièrement vétuste et défaillant. Depuis quelques années, d'importants efforts ont été consentis dans ce domaine, notamment dans les secteurs de la Vieille Ville, de la Place des Lices et du Vieux Port. Des priorités doivent être établies compte-tenu des difficultés budgétaires imposées par l'Etat. Pour cette année, par exemple, se sont 2 millions d'euros qui ont été soustraits. Comme les élus ne souhaitent pas trop emprunter afin de baisser l'encours de la dette, des décisions doivent être prises.*

Des remerciements sont adressés à Monsieur le Maire concernant toutes ses précisions budgétaires mais la sécurité doit être primordiale.

***M. GIRAUD*** *précise que des ralentisseurs ont été créés là où les élus étaient convaincus de leur utilité et sur des voies communales. La route des Plages est départementale.*

*Si la création de ralentisseurs ne peut être retenue, il est proposé de mettre en place un radar pédagogique.*

***M. LESCA*** *souligne que la route des Plages est particulièrement dangereuse la nuit. Il pense qu'une réflexion doit être menée sur la lumière.*

***M. GIRAUD*** *reconnaît qu'il existe un réel problème sur lequel les élus doivent réfléchir.*

***Monsieur le Maire*** *précise qu'il s'agit d'un problème général de vitesse excessive sur le territoire communal, notamment au niveau des deux roues. L'installation de caméras verbalisatrices doit être étudiée.*

## CHEMIN de BESTAGNE

La mise en place de balises vertes au niveau du chemin de Bestagne est demandée par les riverains.

***M. HAUTEFEUILLE*** *demande aux intéressés de formuler leur requête par courrier. Elle sera ensuite étudiée par les services et les dispositions nécessaires prises.*

## RUE des CHARRONS

Le problème de stationnement anarchique est une nouvelle fois signalé à l'entrée de cette voie. Cela génère des problèmes d'hygiène et de sécurité. De plus, il n'y a pas de signalisation.

***M. GIRAUD*** *rappelle que ce problème est évoqué régulièrement.*

***Monsieur le Maire*** *rappelle qu'une partie de cette rue est privée. Les élus connaissent les contrevenants qui y stationnent abusivement. Une discussion est actuellement en cours avec le propriétaire de la partie privative. Il s'agit d'un problème identifié depuis des années et toujours pas réglé.*

## BATIMENT de la CAISSE d'EPARGNE

Des précisions sont demandées concernant les échantillons de peinture visibles sur la façade de la banque.

***M. HAUTEFEUILLE*** *informe les participants que des travaux de ravalement sont prévus sur le bâtiment mais uniquement au niveau du rez-de-chaussée occupé par la Caisse d'Epargne.*

## V.T.C.

Des informations sont demandées concernant la réglementation appliquée aux véhicules V.T.C. et leurs conditions de stationnement, notamment aux abords de la Chapelle Sainte-Anne. De plus, le comportement des chauffeurs est déploré. Les jours de marché, ces véhicules stationnement également sur les bas côtés de la voie de circulation.

***Monsieur le Maire*** *rappelle qu'auparavant, ces véhicules étaient stationnés sur le parking même de la chapelle qui était également utilisé comme aire de pique-nique par les chauffeurs. Des travaux de modification de l'entrée de cet espace sont prévus pour l'année prochaine. Cela devrait permettre de limiter ce stationnement anarchique sur le site même de la chapelle. De plus, les chauffeurs roulent à une vitesse excessive, notamment sur la route de Sainte-Anne, particulièrement fréquentée et étroite.*

***M. GIRAUD*** *rappelle la nécessité de prévenir les services de Police en temps réel.*

***Monsieur le Maire*** *insiste sur le fait qu'il faut tenir compte que les effectifs de Police Municipale sont restreints. Ils doivent intervenir en Ville et sur les écarts. Ils sont mobilisés sur beaucoup d'interventions chaque nuit. La sécurité est une priorité. Les élus réfléchissent actuellement sur un éventuel partenariat public / privé pour la surveillance du territoire communal. Il faut également prendre en compte la lutte contre le terrorisme.*

*Les V.T.C. sont un problème connu et difficilement gérable.*

Il est proposé aux élus de faire intervenir la Police Municipale pour la verbalisation à l'appui de la production de photos identifiant l'immatriculation du véhicule et sa situation contrevenante. Ce dispositif est tout à fait légal et mis en place par de nombreuses communes.

## HYGIENE et SECURITE

Les riverains d'une maison située à l'entrée de la Ville, dans le secteur de la place Blanqui, sont toujours confrontés aux mêmes problèmes d'hygiène. Les barrières qui étaient disposées par mesure de sécurité aux abords de la propriété ont été retirées.

Malgré trois plaintes déposées, la situation est bloquée.

***M. GUIBOURG*** *rappelle que le problème est connu par les services municipaux. Un arrêté de péril a d'ailleurs été pris. La propriétaire des lieux a fait appel auprès du Tribunal. Le dossier est à présent entre les mains de la justice.*

## AVENUE PAUL ROUSSEL et IMPASSE des CONQUETES

**Horaires du chantier**

Avant le départ de Monsieur le Maire, Mme GUERIN tient à évoquer les différents problèmes générés par les chantiers privés actuellement en cours avenue Paul Roussel. De plus, un prochain programme sera vraisemblablement réalisé face à l'Hôtel « Lou Cagnard ».

Un arrêté municipal a été pris déterminant les horaires accordés aux entreprises pour travailler. Actuellement, le chantier débute souvent avant 7 heures, avec une coupure d'une heure à midi, pour se terminer certains soirs vers 20 heures.

A la demande de Monsieur le Maire, un courrier a été rédigé et signé par quelques riverains qui représentent bien d'autres administrés. Cette lettre a uniquement pour objet de décaler les horaires de début des travaux, le matin.

***Monsieur le Maire*** *annonce qu'il fera le nécessaire auprès des entreprises pour que le chantier ne commence qu'à partir de 8 heures.*

**Trottoirs**

L'accès au trottoir côté gauche, dans le sens de la circulation, est totalement bloqué. Les piétons doivent donc emprunter le trottoir droit. Or, ce dernier est particulièrement délabré et de moins en moins praticable.

***M. HAUTEFEUILLE*** *reconnaît cet état de fait. Les élus pensaient réhabiliter ces trottoirs une fois les chantiers des logements sociaux achevés. Mais devant l'importance des travaux actuellement en cours dans le secteur, la réhabilitation a été reportée. La voie sera donc entièrement refaite mais en attendant il est nécessaire d'intervenir de façon ponctuelle.*

***M. LESCA*** *rappelle que pour des chantiers privés de cette importance, tous les aménagements sécuritaires sont à la charge de l'entreprise prestataire.*

***Monsieur le Maire*** *vient de rencontrer les responsables qui doivent prendre toutes les dispositions en la matière.*

Quant à l'impasse, elle est difficilement praticable. L'échafaudage du chantier privé situé en début de voie masque considérablement la visibilité des riverains qu'ils soient piétons ou automobilistes. Des dispositions doivent être prises.

## ROUTE des CARLES

Il y a une dizaine d'années, un projet de réhabilitation du carrefour des Carles et du boulevard des Antiboul était prévu. A ce jour, la situation n'a pas évolué. Des précisions sont demandées à ce sujet.

Par ailleurs, le mur d'une propriété avait été endommagé et des balises de sécurité installées. La situation perdure.

***M. HAUTEFEUILLE*** *informe l'assemblée qu'à ce jour, la situation est au « point mort ». Des problèmes de budget et l'établissement de priorités ont stoppé le projet. Toutefois, l'éventuelle possibilité d'élargir la voie du côté de la propriété DE VERCHERE reste à étudier.*

***M. GUIBOURG*** *rappelle que le projet est prêt mais que toutes les acquisitions foncières n'ont pas pu se faire. Les élus et services sont toujours en attente du règlement du volet foncier. Rien ne pourra se faire, même si les budgets sont débloqués, sans cette régularisation.*

## RUES des TISSERANDS et QUARANTA

Trop souvent, lorsque la rue est bloquée à la circulation de façon temporaire en raison de travaux, les riverains n'en sont pas informés et ne peuvent donc plus accéder à leurs domiciles ou commerces. Cet état de fait est déploré.

***M. PERRAULT*** *rappelle qu'à l'occasion de chaque chantier, un arrêté municipal est pris et affiché, notamment par l'entreprise prestataire. Toutefois, le bon sens voudrait que le propriétaire des lieux informe son voisinage. Cela permettrait une communication supplémentaire.*

La requête est tout à fait légitime et sera soumise au service municipal de la réglementation. Il est également demandé aux riverains, devant pareille situation, de signaler le dysfonctionnement à la Police Municipale.

***M. HAUTEFEUILLE*** *rappelle que lorsque les travaux sont réalisés par la Ville, une communication est automatiquement faite en amont. Les chantiers privés sont gérés différemment.*

## RUISSEAU BERGON

Des précisions concernant la gestion de ce ruisseau sont demandées.

***M. HAUTEFEUILLE*** *précise que le ruisseau est partagé en deux dans son axe entre le lotissement et les propriétaires qui se trouvent de l'autre côté. Chacune des parties doit assurer son entretien.*

*Par ailleurs, chaque année, un courrier est adressé aux riverains afin de leur rappeler leurs obligations.*

## SAINT-TROPEZ CLASSIC

Comme chaque année, cette course prévue le dimanche 23 octobre, se déroulera à travers les rues de la Commune. Des dispositions règlementant la circulation et le stationnement seront prises.

## PERSONNES à MOBILITE REDUITE et AGEES

Une personne touchée par le handicap tient à signaler les aménagements mis en place et le professionnalisme des personnels du poste de secours installé plage des Canebiers. L'accès à la baignade est dorénavant facilité.

***M. GIRAUD** rappelle à cette occasion qu'un important travail a été fait sur le thème de l'accessibilité des P.M.R., en relation étroite avec S. SIRI et F. LEROY. A l'appui de l'expérience de ce dernier, différents aménagements ont été réalisés pour mieux adapter le quotidien.*

## PLACE CELLI

**Deux roues et piétons**

Un nouvel aménagement du mobilier urbain est en cours d'installation sur le site permettant de règlementer et d'organiser le stationnement des deux roues. A cette occasion, il est demandé de revoir le cheminement piétonnier car actuellement, les visiteurs en provenance du parking du Port sont orientés vers le quai de l'Epi ou directement sous les arcades des « Résidences du Port ».

***M. HAUTEFEUILLE** précise qu'il s'agit de matérialiser le stationnement sur des emplacements précis. Il rappelle qu'à l'occasion de l'aménagement de la place Blanqui, des emplacements réservés aux deux roues et aux vélos ont été prévus.*

**Nettoiement**

Lorsque les équipes de l'entreprise PIZZORNO interviennent avec les jets, les projections salissent et endommagent les devantures.

***Mme PASCAL** transmettra la requête et proposera de mieux orienter les jets.*

## SANITAIRES PLACE du XVe CORPS

Des précisions sont demandées concernant l'éventuelle extension des sanitaires du site compte-tenu de sa forte fréquentation.

***M. GIRAUD** informe les participants qu'il n'existe pas de projet à ce jour.*

## VEGETATION DEBORDANTE

A proximité du square de la Croix de Fer se trouve une propriété dont la végétation empiète sur la plaque de rue « boulevard Louis Blanc ».

Il est demandé l'intervention des services afin de dégager cette signalisation.

*Le service de l'Environnement procèdera à la taille des branches concernées.*

## JARDIN d'ENFANTS PLACE du XVe CORPS

**Entretien**

Des précisions sont demandées concernant la fréquence du nettoiement de cet espace dédié aux enfants.

***M. GIRAUD*** *précise que ce site fait l'objet de soins constants. Il déplore une nouvelle fois que certaines personnes, par leur manque de civisme, ne respectent pas les lieux.*

**Revêtement**

Un revêtement règlementaire est mis en place sur le sol. Il a toutefois été constaté que des enfants peuvent en arracher des petites parties. Cela pourrait être dangereux s'ils venaient à en ingérer. Ce constat doit être signalé auprès des organismes agréés.

***M. LESCA*** *certifie que le revêtement est tout à fait conforme aux normes très strictes applicables. Le fait que les enfants viennent à le détériorer relève de la responsabilité des parents. La requête formulée sera relayée.*

* * *

La séance est levée à 19 heures 45.

Les Présidents des quartiers,

Jocelyne GIRODENGO et Claude HAUTEFEUILLE